

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU C.C.A.S DE LA COMMUNE DE COUBRON

Date de convocation
6 avril 2021

Date d'affichage
6 avril 2021

Nombre de conseillers

En exercice

Présents

Pouvoirs

Votants

L'an deux mil vingt et un, le 12 avril à 18 heures 30,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Evelyne GUERIN, Vice-Présidente du CCAS.

La séance est ouverte à 18H30.

Étaient présents :

Mme Evelyne GUERIN, Vice-Présidente du CCAS,
Mmes Martine BOUVET, Céline KONIGSBAUER Conseillères municipales,
Mmes, Claudine POLIPOWSKI, Denise AZOUGARH, Josiane GARCIA et Régine AMICE, représentantes des associations, formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé représenté :

M. Ludovic TORO, Président du CCAS, donne pouvoir à Mme Evelyne GUERIN ;
Mme Pascale COLTIER, Conseillère municipale, donne pouvoir à Mme Denise AZOUGARH ;

Secrétaire de séance : madame Cloé ANTIGA

Objet :

**COMPTE
ADMINISTRATIF 2020
CCAS**

Vote :

Pour : 8 (Le pouvoir du
Président n'est pas pris en
compte dans le vote)
Contre : 0
Abstention : 0

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Conseil d'Administration procède à l'approbation du Compte Administratif 2020 sur la gestion 2020 administrée par Mr Ludovic TORO, président du CCAS.

Le Compte Administratif 2020 doit être adopté avant le 30 juin 2021.

Le Compte Administratif 2020 du budget CCAS est conforme au Compte de Gestion 2020 de la Trésorière Principale de Montfermeil.

Les résultats dégagés par le Compte Administratif 2020 sont les suivants :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET VILLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT

1/ RESULTAT DEGAGE PAR LA SEULE GESTION 2020 (avant intégration du résultat antérieur reporté N-1)

OPERATIONS DE L'EXERCICE 2020	-2 770,16	2 800,00	0,00	0,00
RESULTAT DEGAGE PAR LA GESTION 2020		29,84		0,00

2/ RESULTAT DE CLOTURE APRES INTEGRATION DU RESULTAT ANTERIEUR REPORTE CONSTATE EN N-1

RESULTAT DEGAGE PAR LA GESTION 2020	0,00	29,84	0,00	0,00
INTEGRATION RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (N-1)	0,00	2 979,19	0,00	16 513,83
RESULTAT DE CLOTURE 2020 (APRES REPRISE DU RESULTAT ANTERIEUR REPORTE)		3 009,03		16 513,83

* Résultat pris en compte lors du vote du Compte Administratif. Il tient compte du résultat de la gestion 2020 et de l'intégration du résultat antérieur reporté.

3/ RESULTAT APRES REPRISE DU RESULTAT ANTERIEUR REPORTE ET INTEGRATION DES RESTES A REALISER 2020

RESULTAT APRES REPRISE DU RESULTAT ANTERIEUR REPORTE		3 009,03	0,00	16 513,83
INTEGRATION RESTES A REALISER 2020 (Engagement de dépenses nées en 2020 mais impactant le budget 2021)			0,00	0,00
RESULTAT APRES REPRISE RESULTAT ANTERIEUR REPORTE ET INTEGRATION R.A.R.		3 009,03		16 513,83

* Les R.A.R sont des dépenses d'investissement dont l'engagement est pris en 2020 mais dont la constatation comptable aura lieu en 2021. Ces R.A.R impactent l'exercice 2021 car ils sont intégrés au BP 2021 au moyen de la délibération d'affectation définitive du résultat voté à ce même conseil. L'intégration des restes à réaliser (R.A.R) tant en dépenses qu'en recettes permet d'avoir un résultat global sincère et donc de définir un résultat qui donne une image fidèle de l'année comptable écoulée.

Le résultat 2020 est donc excédentaire sur les deux sections et le résultat cumulé des deux sections est de 19 522,86 €.

Le Conseil d'Administration pourrait adopter le Compte Administratif 2020 du CCAS.

DELIBERATION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

CONFORMEMENT aux dispositions de l'article L2121-23 du CGCT ;

CONFORMEMENT à l'article L1612 du CGCT, le vote du Compte de Gestion doit intervenir préalablement à celui du Compte Administratif sous peine d'annulation de ce dernier ;

CONFORMEMENT aux dispositions de l'article **L2121-14**, le Président doit se retirer lors du vote du Compte Administratif ;

CONSIDERANT que le Président, Mr Ludovic TORO, Ordonnateur pendant l'exercice 2020, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2020 les finances du budget CCAS en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles ;

APRES S'ETRE FAIT PRESENTER le budget primitif et les décisions modificatives ;

OUI l'exposé de Madame Evelyne GUERIN, rapporteur dans cette affaire.

APRES AVOIR DELIBERE, le Conseil d'Administration,

ADOPTE le Compte Administratif 2020 du budget CCAS suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT (y compris reports exercice N-1) :

➤ RECETTES : **5 779,19 €**

➤ DEPENSES : **2 770,16 €**

Soit un **Excédent** de clôture de fonctionnement de **3 009,03 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT (y compris reports exercice N-1) :

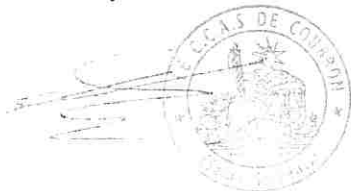
➤ RECETTES : **16 513,83 €**

➤ DEPENSES : **0,00 €**

Soit un **Excédent** de clôture d'Investissement de **16 513,83 €**

Certifiée exécutoire par la Vice-Présidente du CCAS,
compte tenu de l'envoi en Préfecture le : 15 avril 2021
et de la publication, le : 15 avril 2021

La Vice-Présidente du CCAS
Evelyne GUERIN



Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits
Et ont signé au registre les membres présents.
POUR EXTRAIT CONFORME.

Coubron, le 12 avril 2021

La Vice-Présidente du CCAS
Evelyne GUERIN



